

Conseil d'établissement extraordinaire
7 mai 2024

Membres représentants de l'administration

Proviseur	Jean-Christophe ORAIN	Présent
Directrice 1 ^{er} degré	Alix MARTELLY	Présente
COCADJ	Vincent Perrot	Excusé
Gestionnaire	Morgane ANSQUER	Présente
CPE	Frédéric BOIRA	Excusé

Membres représentants des usagers :

Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
Parent – Carolina DEL CAMPO	Présente		
Parent – Manuel Majerus	Présent		
Parent – Monique MARTINEZ	Présente		
Andres CASTROSIN GRENIER	Présent		

Membres représentants des personnels :

Titulaires	Emargement	Suppléant	
Enseignant – Adel TAYEB-PACHA	Présent		
Enseignante - Valérie Keravec	Absente	Ségolène Castille	Absente
Enseignante – Pascale DEVLESCHOUDERE	Présente		

1. Approbation de l'ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour
- 2- Approbation du PV du [dernier CE](#)
- 3- Projet de voyage scolaire CERN
- 4- Installation de la commission éducative

Mme Del Campo demande que les déclarations liminaires parfois présentées par les organisations de parents d'élèves ou autres membres du CE soient bien portées sur le site internet de l'établissement avec les comptes rendus.

L'ordre du jour est soumis au vote.

0 abstention, 0 voix contre, le P.V. du conseil d'établissement est adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu du CE du 5 mars 24

Le compte rendu du dernier conseil est soumis au vote.

Mme Del Campo demande à ce que les liminaires apparaissent aussi sur le site web de l'établissement, ce qui sera fait.

0 abstention, 0 voix contre, le P.V. du conseil d'établissement est adopté à l'unanimité

3. Projet de voyage 1e-Terminale CERN

Voyage pédagogique de deux jours au nouveau centre des visiteurs du CERN à Genève avec participation en anglais aux :

- Visites guidées de quelques installations (e.g. LHC, ATLAS, CMS, Antimatter Factory etc)
- Participation aux ateliers du laboratoire S'Cool Lab
- Conférences de chercheurs en physique des particules

Hébergement : Hôtel Ibis à Meyrin pour la nuit du 11 au 12 juin

Transport : En avion AR Madrid-Genève et Tramway sur place

Budget maximal : 450€ (à la charge des familles)

Public : 16 élèves de Terminale et 1ere spé PC (accord préalable obtenu de la part de ces familles via sondage Pronote)

2 professeurs accompagnateurs de Physique Chimie M.PAUPY et M.MENDEZ

La réservation, très difficile à obtenir, a été effectuée exactement 9 mois à l'avance le dimanche 10 septembre à minuit. Les visites ainsi que la participation aux ateliers représentent une opportunité exceptionnelle pour les élèves participants, qui ne se reproduira pas l'an prochain.

Remarques des parents :

- voyage très onéreux pour deux jours seulement → la visite du CERN est gratuite, le coût couvre la nuit, le transport et des enseignants, la restauration, les indemnités de nuitée des enseignants, les assurances.
- voyage très court → la réservation a été faite très tôt (1/09/2023), la date est imposée par le CERN, et c'est une chance unique pour nos élèves
- date très tardive pour voter ce voyage → les enseignants attendaient la publication des dates d'examen pour d'une part confirmer la possibilité de ce voyage, il n'est d'autre part pas possible d'étendre ce voyage parce que des examens ont lieu les jours suivants
- serait-il possible de reporter ce voyage à l'année prochaine ? → la réservation a été faite très tôt, date

imposée par le CERN, pas d'annulation ni de report possible

- les terminales ont eu deux voyages proposés cette année → c'est circonstanciel à cette année (projet particulier porté par M. Paupy, pour les élèves de spécialité PC et club espace. Il ne s'agit pas d'un voyage de classe). Dans la mesure du possible cela est évité, mais cette opportunité de visite est une chance exceptionnelle qui ne se refuse pas.
- envisager de donner une limite financière par jour pour les voyages ? → M. le Proviseur invite les associations de parents à proposer un paragraphe qui pourra être ajouté à la Charte des voyages. Ce paragraphe sera présenté et discuté lors du prochain CE.

Remarques des enseignants :

- coût très élevé, d'après une enquête faite auprès des élèves directement, certains ne participent pas pour des raisons financières → Mme Ansquer rappelle que la caisse de solidarité peut toujours être mobilisée et qu'elle ne l'a été par aucune famille pour ce voyage
- report du voyage → cf supra
- durée du voyage → cf supra
- élargir le voyage à une promotion entière ? → le CERN a offert 20 places, il n'a jamais été question que ce voyage concerne plus de 20 élèves
- Proposition onéreuse certes, mais occasion unique pour ces élèves d'aller visiter le CERN

Le budget maximal de 450€ est soumis au vote.

1 abstention, 1 voix contre, le budget maximum de 450€ est approuvé

4. Mise en place de la commission éducative

La commission éducative est obligatoirement constituée dans chaque établissement. Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le règlement intérieur. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels extérieurs à la situation étudiée.

Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. La finalité est d'amener les élèves, dans une optique pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de leur conduite, les conséquences de leurs actes pour eux-mêmes et autrui. La commission ne doit pas être assimilée par l'élève à un conseil de discipline, auquel elle ne se substitue en aucun cas. Elle est également consultée lorsque surviennent des incidents graves ou récurrents. Elle participe à la mise en place d'une politique claire de prévention, d'intervention et de sanctions pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire et toutes les formes de discrimination. Enfin, elle assure le suivi de l'application des mesures de prévention, d'accompagnement et de responsabilisation ainsi que les mesures alternatives aux sanctions.

Proposition de composition :

- Le chef d'établissement et/ou son adjoint (qui peut assurer la présidence en cas d'absence)
- Le CPE
- L'infirmière
- La gestionnaire
- Le professeur principal de la classe de la situation étudiée
- L'assistant d'éducation référent de la classe
- Le délégué de la classe
- Un représentant des parents d'élèves
- Référente EBEP
- Toute personne dont la fonction ou l'implication dans la situation étudiée exige la présence.

Cette composition peut être ajustée en fonction de chaque situation, de manière à éviter conflit d'intérêt et à entendre toute personne qui serait susceptible d'apporter un éclairage sur la situation étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,



Alix Martelly

Le Président de séance,



Jean-Christophe ORAIN